

L'affrontement Nord-Sud lors de la préparation de « Rio 92 »

■ La conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Rio, juin 1992) a eu le statut d'un « sommet mondial » de la Planète. L'enjeu était gigantesque : il s'agissait d'un pas décisif dans l'établissement d'un code international pour la sauvegarde des conditions de vie sur la terre. Cela passe par des transferts financiers, technologiques, mais surtout par l'établissement de véritables droits d'usage, soit sur ce qui était jusqu'ici considéré comme *res nullius* (la propriété de personne), telles les capacités d'autorégénération de l'atmosphère et la reproduction de la diversité biologique, soit au contraire comme relevant de la souveraineté nationale, tel l'usage des forêts, tropicales notamment. La conférence elle-même, préparée entre autres par des dizaines de réunions et d'organisations non gouvernementales (ONG) à Paris, le 17 décembre 1991, a traité de tous les sujets touchant à l'environnement et au développement, mais les problèmes les plus épineux (ceux de l'institutionnalisation de nouveaux droits) ont fait l'objet d'intenses négociations diplomatiques.

Nul parmi les écologistes ne contestera l'urgence de ce type de mesures. Le problème fondamental est le suivant : à partir du moment où le Nord, dont les modèles de développement ont largement entamé l'héritage commun de l'humanité, prend conscience de ses limites, la tentation est très forte pour lui de s'en réserver la part du lion pour conserver ses privilèges, interdisant définitivement au Sud la possibilité d'accéder au même type de développement que lui. Cette éventualité n'a rien de spéculatif : la guerre du Golfe de 1991 a montré la portée de la règle du « deux poids, deux mesures ». D'autre part, le refus par les États-Unis et d'autres

nations industrialisées de ratifier la Convention sur les nodules polymétalliques du fond des océans, comme leur réticence à abandonner toute revendication sur l'exploitation de l'Antarctique n'ont pas incité à l'optimisme. Encore ne s'agissait-il, dans ces deux exemples, que de transformer des *res nullius* en « biens communs de l'humanité ».

Beaucoup plus graves sont les questions impliquant un retour sur la souveraineté nationale. Le premier exemple fut le protocole de Montréal interdisant à court terme l'usage des CFC (chlorofluorocarbones). Le Nord était déjà complètement équipé en machines produisant du froid et disposait de technologies de substitution. Le Sud se voyait privé de l'« accès au froid », à moins que la technologie ne lui fût offerte gratuitement. Faute de cela, la Chine et d'autres pays du Sud s'abstinrent de ratifier ce protocole.

La question du droit d'usage du « bien commun de l'humanité »

Plus complexe encore est la question de l'effet de serre. Pendant plusieurs années, il fut attribué pour l'essentiel au dégagement de gaz carbonique par l'industrie et les moteurs des véhicules : la responsabilité écrasante du Nord était parfaitement claire et, dès 1989, les pays développés commencèrent à négocier une réduction programmée de leurs émissions. La publication en 1990 du rapport du World Resources Institute (WRI) de Washington vint bouleverser les données.

Tout d'abord, cet institut prenait en compte un nouveau facteur : le rôle du méthane. Dès lors, les dégagements des rizières et du bétail du Sud se voyaient attribuer un poids significatif ; la contri-

Bibliographie

A. Agarwal, S. Narin, *Global Warming in an Unequal World : a Case of Environmental Colonialism*, Center for Science and Environment, New Delhi, 1991.

A. Benachenhou, *Environnement et développement*, UNESCO, Paris, 1991.

A. Lipietz, *Vert-espérance*, La Découverte, Paris, 1993.

World Resources Institute, *Report 1990-1991*, Washington, 1990.

bution du Sud à l'effet de serre apparaissait de cette manière de l'ordre de grandeur de celle du Nord. Ensuite, le rapport soulignait (correctement) que la moitié des gaz à effet de serre était recyclé par les océans et la végétation. Cette capacité de recyclage apparaissait dès lors comme un « bien commun planétaire » (*global common*), dont l'affectation devait être distribuée pour en limiter le droit d'usage. Mais selon quelle clé ? En proportion des émissions des différents pays, a suggéré le WRI. Dès lors, la Chine, l'Inde et le Brésil apparaissaient comme de grandes puissances polluantes « nettes », du fait de leur immense population.

Le Center for Science and Environment, institut dirigé par Anil Agarwal à New Delhi, riposta aussitôt que, même en admettant les données contestables de cet institut, la clé était parfaitement illégitime. Le « bien commun de l'humanité » devait être distribué sous forme de quotas de droits à émissions en fonction de la population de chaque pays. Dès lors, les quotas des grands pays du tiers monde apparaissaient loin d'être épuisés, et les pays du Nord redevaient les seuls pollueurs « nets » de l'atmosphère.

La crise se noua à la troisième session du comité préparatoire de la conférence

de Rio (septembre 1991). Le « groupe des 77 » (le Sud) fit bloc derrière l'Inde et la Chine sur l'argumentation d'A. Agarwal. Pour les uns, il s'agissait d'une question de principe. Pour d'autres, il s'agissait d'un moyen de pression sur le Nord : faute de transferts massifs, financiers et technologiques, lui permettant d'améliorer ses techniques productives (qui d'ailleurs lui assurent à peine le nécessaire pour la survie de ses populations, alors que le Nord pollue l'atmosphère pour des activités jugées superflues), le Sud refuserait d'entériner un accord qui limiterait ses droits d'usage sur « son » quota.

La conférence de Rio s'est donc annoncée comme un grand moment d'affrontement, le Sud s'y retrouvant dans la position des paysans du Moyen Age qui refusaient l'enclosure des « biens communaux ». Affrontement d'autant plus spectaculaire qu'il a eu lieu dans un pays (le Brésil) particulièrement menacé par une campagne pas toujours adroite d'écologistes du Nord proposant de proclamer « patrimoine commun de l'humanité » (au même titre que l'Antarctique !) une immense portion de son territoire national, l'Amazonie. Ce qui a provoqué une vigoureuse réaction des militaires, avec un large soutien nationaliste de l'opinion publique.

Pourtant, l'intérêt commun de l'humanité exige en effet une régulation des droits d'usage de son « héritage collectif », mais cela ne sera acceptable que si le Nord renonce à ses propres gaspillages et si les classes moyennes du Sud admettent que, pour les masses populaires de leurs pays, il n'y a pas de différence entre un authentique développement et la restauration de leur environnement.

Alain Lipietz

(Sur les résultats de la conférence de Rio, voir l'article suivant.)